



29, rue Le Guerrier
Blainville, Québec, J7B 0B8
Tél. : 450-430-1789
T.V.Q. no. 1019637081
T.P.S. no. R141622332



Contrat Déneigement

Présenté à : _____

Téléphone : _____

Rue : _____

Client : _____

Ville : _____

Lieu du travail : _____

Code Postal : _____

Téléphone travail : _____

- Déneigement du stationnement pour la période du 15 novembre 20__ au 15 avril 20__ et ce, jusqu'à concurrence de 250 cm basé sur les données d'Environnement Canada pour la région, des frais de 1.00\$ par centimètre additionnel seront facturés à la fin de ladite saison ;
- Le propriétaire devra baliser son stationnement et il devra également protéger ses arbres et arbustes convenablement ainsi que protéger ou enlever tous les accessoires décoratifs tels que lampadaires, etc. L'entrepreneur se dégage de toute responsabilité aux dommages causés à la propriété du propriétaire si lesdits arbres, arbustes ou accessoires décoratifs ne sont pas protégés de façon convenable ;
- Le propriétaire devra laisser le stationnement libre et ce, en tout temps, de tous les objets pouvant empêcher le déneigement du stationnement, tels que fils électriques, poubelles, bacs de recyclage, etc. L'entrepreneur ne sera pas tenu responsable relativement au bris des objets laissés dans le stationnement ;
- L'épandage d'abrasifs, le déneigement des trottoirs ainsi que le chargement et le transport de la neige ne sont pas inclus à ce contrat ;
- Prendre note que nos véhicules ne peuvent aller plus près que deux (2) pieds des portes de garage, conséquemment le propriétaire est tenu de dégager lui-même le reste ;
- La neige devra être soufflée ou déposée sur la propriété du client.

Description :

SPÉCIMEN

Paiement 1^{er} versement sur acceptation

Signature client : _____

Paiement 2^e versement postdaté 01/02/___

Signature entrepreneur : _____

Date : _____